

Convention de Mise à Disposition De Canoë Monoplace Course en Ligne

Préambule

Les canoës monoplace course en ligne sont la propriété du Comité Régional de Canoë-Kayak de Lorraine . Leur lieu de stockage est situé au Pôle France Jeune Espoir de NANCY boulevard d'Austrasie .

Ils peuvent être mis à disposition :

- * des clubs (à jour de leur cotisation au CRCKL)
- * des Comités Départementaux
- * de l'ETR
- * autres sur décision du Bureau

Article 1

- * faire une demande écrite au moins quinze jours avant son utilisation auprès du Comité Régional
- * avoir contacté une assurance multi garantie (si vous ne l'avez déjà fait)
- * verser une caution de 1500 € par bateau et signer la convention de prêt
- * le transport aller et retour est à la charge de l'emprunteur
- * le bateau de être rendu en état et propre
- * un état du matériel sera effectué avant et au retour du prêt

Article 2

Je soussigné NOMPrénom

Représentant la structure

N° licence.....

Demande à utiliser :

- * un canoë monoplace de course en ligne (1)
- * deux canoës monoplace de course en ligne (1)

Du.....au.....et m'engage à me conformer aux recommandations et instructions citées ci-dessus .

En cas de non respect de l'ensemble des consignes et de dégradations, je m'engage à payer l'ensemble des détériorations occasionnées lors du prêt.

Article 3

La présente convention sera signée par un membre du bureau (décision du 25/02/2003) et par la personne accréditée pour le prêt .

Sa signature devra être précédée de la mention « lu et approuvé »

Fait le.....à.....

Signature du représentant du CRCKL

Signature de l'emprunteur

Nom.....

Prénom.....